

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17320**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

MASTER : MASTER Master Arts, Lettres, Langues, Mention Arts, Lettres et Civilisations, Spécialité Français, Langue Etrangère, à finalité Professionnelle

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION   | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION   |
|--|--|
| Université de Bretagne Occidentale - Brest, Direction générale de l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP) | Recteur de l'académie de Rennes, Président de l'université de Bretagne Occidentale - Brest |

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1967)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

333 Enseignement, formation, 125 Linguistique

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les titulaires de ce diplôme peuvent exercer des activités d'enseignement de la langue et de la culture française à l'étranger ou en France pour des primo-arrivants. Ils peuvent également dispenser des remises à niveaux pour des français.

A l'issue du Master, le diplômé maîtrise une ou plusieurs langues étrangères. Il maîtrise aussi la langue française, son fonctionnement et ses particularités dans une perspective d'analyse linguistique et de distanciation. Il est également capable d'animer des sessions de formation et de transmettre des savoir/savoir-faire. Pour ce faire, il peut analyser les besoins des stagiaires, prendre en compte les traits culturels spécifiques à la France, définir un programme pédagogique et construire des séquences de formation en utilisant les nouvelles technologies.

Au cours de la formation, le diplômé est capable de suivre les évolutions de chacun des stagiaires et d'assurer un suivi. A l'issue de la formation, il peut évaluer la qualité des enseignements.

Par ailleurs, le diplômé peut s'intégrer dans une équipe d'enseignants français ou étranger et entretenir des relations professionnelles avec l'environnement institutionnel.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel travaille dans le secteur de l'enseignement et de la formation en France ou à l'étranger.

Il peut travailler au sein d'écoles d'immersion, d'écoles primaires, de collèges et de structures d'insertion pour un public étranger.

Il peut exercer les emplois suivants :

- Assistant ou lecteur de langue française
- Adjoint d'enseignement
- Enseignant FLE
- Formateur en insertion (public étranger)

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K2107 : Enseignement général du second degré

K2111 : Formation professionnelle

K2101 : Conseil en formation

K2102 : Coordination pédagogique

K1203 : Encadrement technique en insertion professionnelle

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Dans le cadre d'une formation se déroulant sur 4 semestres, la certification s'obtient après une évaluation sur les unités d'enseignements suivantes :

Semestres 7 et 8 (4 UE, 60 ECTS)

UE1 : Tronc commun (2.5 ECTS) : Méthodologie de la recherche, Sémiologie appliquée aux textes, Analyse de l'image (fixe et mobile), Présentation de textes et usages de l'édition / Initiation à la recherche en didactique

UE2 : Parcours FLE (15 ECTS) : Didactique du FLE I et II, Apprentissage d'une langue rare (russe, arabe, japonais, chinois)

UE3 : Mémoire (40 ECTS)

UE4 : Option obligatoire (2.5 ECTS) : Langue vivante

Semestre 9 (4 UE, 28 ECTS)

UE1 : Anthropologie, Littératures d'expression française (6 ECTS)

UE2 : Questions de linguistique, Analyse textuelle, Sociolinguistique (6 ECTS)

UE3 : Didactique de la phonétique, Méthodes et manuels, Techniques d'évaluation, Communication (12 ECTS)

UE4 : Nouvelles technologies, Langue rare (arabe, russe, chinois, japonais)

(4 ECTS)

Semestre 10 (5 UE, 40 ECTS)

UE1 : Economie et institutions politiques, Littératures d'expression française

(6 ECTS)

UE2 : Questions de linguistique, Analyse textuelle, sociolinguistique (6 ECTS)

UE3 : Didactique de la phonétique, Méthodes et manuels, Techniques d'évaluation, Communication (12 ECTS)

UE4 : Nouvelles technologies, Langue rare (arabe, russe, chinois, japonais)

(4 ECTS)

UE5 : Stage de 3 mois minimum en France ou à l'étranger (12 ECTS)

**Validité des composantes acquises : illimitée**

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION                      | QUINON |   | COMPOSITION DES JURYS   |
|--|--------|---|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X      |   | Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) |
| En contrat d'apprentissage                                       |        | X |   |
| Après un parcours de formation continue                          | X      |   | Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) |
| En contrat de professionnalisation                               | X      |   | Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) |
| Par candidature individuelle                                     | X      |   | Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2002                      | X      |   | Enseignants-chercheurs et professionnels  |

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |     | X   |
| Accessible en Polynésie Française |     | X   |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 (J.O. du 27 avril 2002) relatif au diplôme national de master

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation 20081271 du 6 mars 2012 relatif aux habilitations de l'Université de Brest à délivrer des diplômes nationaux

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

<http://www.univ-brest.fr/cap-avenir>

##### Autres sources d'information :

[www.univ-brest.fr](http://www.univ-brest.fr)

##### Lieu(x) de certification :

Université de Bretagne Occidentale - Brest : Bretagne - Finistère ( 29) [BREST]

Brest

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Brest

##### Historique de la certification :